

INTERVIEW DE M. VALÉRY GISCARD D'ESTAING, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, DANS "LE DAUPHINÉ LIBÉRÉ" DU 10 AVRIL 1981.

10 AVRIL 1981 - SEUL LE PRONONCÉ FAIT FOI

QUESTION.- Monsieur le Président, cette question je l'ai posée à l'ensemble des candidats, car c'est d'abord à cette question que de très nombreux Français, aujourd'hui, attendent une réponse de leur futur Président : si vous étiez élu, et dans votre cas réélu, que feriez-vous pour lutter contre le chômage ?

- Et croyez-vous que, dans la crise que nous traversons, il soit possible de retrouver une situation de plein emploi ?

- LE PRÉSIDENT.- L'emploi, et d'abord celui des jeunes, constitue l'engagement central de ma campagne `campagne électorale`. L'objectif prioritaire du plan pour l'emploi que j'ai présenté pour le prochain septennat est d'offrir un emploi à tous les jeunes à la recherche d'une activité professionnelle et d'aboutir à une réduction significative du nombre des demandeurs d'emploi.

- Ce plan repose sur deux conditions - accroître l'indépendance énergétique de la France, renforcer la compétitivité de notre économie - et comporte sept actions : intensifier et adapter la formation professionnelle en faisant bénéficier d'un contrat de formation 100000 jeunes supplémentaires par an £ encourager le départ des travailleurs immigrés et adopter une réglementation nouvelle du travail immigré £ favoriser l'accès volontaire à la retraite ou à la pré-retraite, dans la fonction publique et le secteur privé, en abaissant l'âge de départ possible et en améliorant les ressources des salariés choisissant cette option £ transformer l'aide au chômage en aide à l'emploi, de telle manière que les fonds consacrés à l'indemnisation du chômage soient utilisés aussi pour le reclassement des demandeurs d'emploi £ poursuivre l'élimination des obstacles à la création d'emplois, en réduisant pour 180000 petites et moyennes entreprises les conséquences sur leurs charges sociales et fiscales d'un accroissement de leurs effectifs £ encourager une nouvelle organisation du travail, en développant le temps partiel pour tous ceux que cette formule intéresse, en réduisant la durée du travail, en encourageant la 5ème équipe pour les travailleurs en continu £ veiller, par un contrôle renforcé, au bon fonctionnement du système d'indemnisation.\

`Réponse` Ce plan permettra d'offrir, avant 1985, aux Français et notamment aux jeunes, un million d'emplois supplémentaires. A ces emplois s'ajouteront ceux qui seront créés par la croissance économique. Le coût de ce programme sera bien entendu important. Il sera du même ordre de grandeur que l'effort supplémentaire accompli, par la solidarité nationale, en faveur des personnes âgées depuis 1974. L'engagement que j'avais pris alors pour cette catégorie de Français a été intégralement financé et exécuté, dans des circonstances économiques pourtant difficiles. Mon engagement sur l'emploi sera intégralement appliqué dans les mêmes conditions.

- Mais cette réussite n'aura été rendue possible que parce que ce plan sur l'emploi est le second temps d'une action engagée au-cours des dernières années. Les décisions que j'ai prises au début du septennat font qu'aujourd'hui un tiers de notre électricité est d'origine nucléaire : la contrainte énergétique commence à se desserrer. La compétitivité de nos entreprises a été renforcée, notre activité économique soutenue : la France est le seul pays industrialisé à avoir connu une croissance continue. Elle a créé 400000 emplois depuis 1973, alors que, par exemple, l'Allemagne `RFA` en perdait un million. Quand à la politique de l'emploi proprement dite, elle a permis, grâce-aux pactes pour l'emploi des jeunes, de donner du travail à 1800000 d'entre eux, d'élaborer un pacte pour l'emploi des cadres établi en concertation avec la CGC, de renforcer les aides aux créations d'emplois et à l'aménagement du territoire, de renouveler le débat sur la durée du travail.\

`Réponse` Même si le nombre des demandeurs d'emploi a augmenté, cette politique a eu au-moins trois mérites importants : éviter qu'aujourd'hui en France le chômage soit ce qu'il a été au lendemain de la crise de 1930 £ face au second choc pétrolier, nous protéger mieux que les autres pays industrialisés contre l'aggravation du chômage £ préparer par des réformes de fond - politique énergétique, développement de la formation, assouplissement des formes du travail - les conditions d'un futur plein

emploi. Sans ce qui a été fait hier, mon plan pour l'emploi ne pourrait pas réussir demain.

- Sans doute, ne parviendrons-nous définitivement au plein emploi que lorsque la crise internationale sera derrière nous. Il est de notre devoir de le reconnaître, et non de prétendre par quelques recettes aussi miraculeuses qu'imprécises écartier subitement et tout simplement un mal contre lequel, jusqu'ici, tous les autres gouvernements de la planète ont combattu avec des résultats inférieurs aux nôtres. Mais, si nous ne pouvons pas tout, nous pouvons tenir l'engagement que je prends sur l'emploi. Il est à notre portée.\

QUESTION.- La suppression de la taxe professionnelle est une solution qui a été proposée par l'un des candidats et qui a, me semble-t-il, emporté l'adhésion de nombreux responsables de petites et moyennes entreprises, souvent accablées en effet par les charges sociales et les impôts.

- Croyez-vous que cette méthode soit la bonne pour relancer l'économie ? Et que proposez-vous ?

- LE PRESIDENT.- Les promesses de suppression d'impôts sont le lot traditionnel des campagnes électorales. Celle-ci, comme vous le constatez, ne fait pas exception. Mais la sagesse populaire ne s'y trompe pas : personne ne croit que "demain on raserait gratis".

- La taxe professionnelle a réformé en 1975 l'ancienne patente. Très rapidement, on a constaté que l'application de cette réforme conduisait à de grandes difficultés pour certaines entreprises. A ma demande, le gouvernement de M. Barre a pris de nombreuses dispositions, qui ont coûté plus de 10 milliards de francs à l'Etat, pour limiter les inconvénients de cet impôt dont il héritait. En janvier 1980, le Parlement a voté le principe d'une réforme de la taxe professionnelle qui sera mise en oeuvre à la condition que les études en-cours soient probantes. Je précise que cette réforme a été votée par les parlementaires de toutes les formations de la majorité. Aucune voix ne s'est alors élevée pour demander la suppression pure et simple de la taxe professionnelle !

- Je ne pense pas que la suppression pure et simple de la taxe professionnelle soit une démarche responsable. Peut-on en effet priver les communes d'un impôt qui représente la moitié de leurs ressources fiscales ? Doit-on accroître la tutelle que l'Etat exerce sur les communes en remplaçant cet impôt par une subvention budgétaire. Serait-il normal que, désormais, les entreprises n'apportent plus aucune contribution au financement des communes, au financement des services et des équipements locaux ?

- J'ajoute que la proposition qui est faite de compenser cet impôt par un relèvement de la TVA est elle-même très critiquable. Il en résulterait inéluctablement une accélération de la hausse des prix. En outre, les taux de TVA sont déjà aujourd'hui, en France, plus élevés qu'à l'étranger de sorte que, s'il fallait modifier la TVA, ce ne devrait pas être par une hausse des taux, mais plutôt par une baisse des taux.\

`Réponse` De deux choses l'une : ou bien l'on critique la taxe professionnelle parce qu'elle est mal conçue - que l'on attende alors les résultats des travaux en-cours et le débat qui se déroulera au Parlement à l'automne prochain - £ ou bien l'on critique la taxe professionnelle pour la seule raison que c'est un impôt - on est dans ce cas en présence d'une proposition qui est purement démagogique.

- D'une manière générale, je suis partisan, pour la fiscalité comme pour la parafiscalité sociale, d'une stabilisation et, si possible, d'une baisse du taux des prélèvements. Je partage l'avis de ceux qui pensent que les taux actuels constituent une limite au-delà de laquelle l'efficacité économique serait compromise.

- Dans les conditions actuelles de la concurrence internationale, nos entreprises ne pourraient sauvegarder leur compétitivité si elles devaient subir de nouvelles augmentations de charges. Le maintien de la compétitivité, qui constitue la deuxième disposition de mon programme pour l'emploi, suppose donc qu'à tout le moins les taux des charges qui pèsent sur les entreprises soient durablement stabilisés.\

QUESTION.- Le désordre monétaire est un vieux problème auquel le général de Gaulle voyait une seule solution durable : le retour à l'or `métal` comme étalon monétaire international. Pour votre part, quelles solutions préconisez-vous ? Et croyez-vous que le franc pourra conserver durablement la stabilité qui est la sienne depuis 1976 ?

- LE PRESIDENT.- La stabilité du système monétaire international est une condition du retour à une croissance rapide des échanges internationaux et du ralentissement de l'inflation mondiale. C'est pourquoi le gouvernement français y est très attaché.

Le président du gouvernement français, de maintenir strictement à la disposition d'un certain

- La volonté du gouvernement français de participer activement à la reconstitution d'un système monétaire international `SMI` stable après son effondrement au début des années 1970, s'est concrétisée par l'acceptation des nouveaux statuts du Fonds monétaire international `FMI` et surtout par la mise en place du système monétaire européen `SME`. Ce système, accueilli avec un scepticisme général, apparaît aujourd'hui comme une grande réussite qui permet à l'Europe de constituer une zone de stabilité monétaire favorable à son développement.

- De nouvelles étapes vers un système monétaire international plus solidaire devront être franchies. Elles impliquent en priorité que les déséquilibres considérables des balances des paiements dans le monde soient progressivement réduits. La stabilisation du prix du pétrole est donc une condition essentielle de la restauration d'un véritable système monétaire international. Dans cette restauration, l'or `métal` devra être appelé à jouer un rôle essentiel, même s'il ne peut pas être unique. D'ores et déjà, l'or `métal` constitue un des éléments fondamentaux du système monétaire européen : des écus `monnaie` sont émis contre les dépôts d'or au FECOM des divers pays membres, permettant ainsi, d'une certaine manière, sa mobilisation au prix du marché en-cas-de besoin.\

`Réponse` En ce qui concerne le franc, il a fait preuve au-cours des trois dernières années d'une stabilité remarquable vis-à-vis des monnaies de nos principaux partenaires commerciaux et en-particulier à l'égard du deutschemark. Ce résultat est la conséquence à la fois de la sagesse de notre politique financière et monétaire, que toutes les organisations internationales s'accordent à reconnaître comme exemplaire, et des efforts menés pour rendre à l'industrie française sa compétitivité. Si, comme je l'espère, cette politique, parfois difficile mais seule porteuse d'avenir, est poursuivie, je ne vois pas pourquoi le franc ne continuerait pas à faire preuve de la même stabilité. Cette stabilité est de l'intérêt de tous les Français et je crois que la plupart d'entre eux l'ont compris.\

QUESTION.- Monsieur le Président, beaucoup de jeunes s'inquiètent pour leur avenir. Ils ne sont pas sûrs de trouver un emploi ? Je crois aussi que beaucoup d'entre eux redoutent que la société qui les attend ne leur permette pas d'exprimer pleinement leur enthousiasme ou leur générosité. Quels objectifs allez-vous proposer à cette jeunesse ?

- LE PRESIDENT.- Mon objectif est d'offrir à la jeunesse un avenir et une ambition. L'avenir passe d'abord par l'emploi. Les jeunes ont droit au travail. Il nous appartient de tout faire pour le leur assurer. C'est pourquoi l'engagement central de ma campagne `campagne électorale` porte sur l'emploi des jeunes. Ce plan pour l'emploi, je l'ai voulu ambitieux et précis. Le sujet est trop sérieux et trop important pour qu'on puisse se contenter de promesses fallacieuses.

- Quant à l'ambition des jeunes, elle doit être d'abord une ambition pour la France. Nous avons réussi à faire de notre pays une des quatre ou cinq nations modernes, industrialisées, qui comptent dans le monde. C'est une tâche passionnante que de poursuivre dans cette voie et de contribuer au rayonnement culturel et économique de notre pays. Je sais d'autre part combien les jeunes sont favorables à la réduction des inégalités excessives dans notre société, comme ils sont attachés à l'assouplissement des formes de travail et à une meilleure qualité de vie. Pour répondre à leur attente, le prochain septennat devra être une offensive pour l'avenir.\

QUESTION.- Monsieur le Président, vous avez conduit durant votre septennat une politique constante en faveur des femmes. Cependant, deux conceptions de la famille s'affrontent aujourd'hui. L'une, que je qualifierai de radicale qui est défendue par Mme Pasquier, et qui consiste à revendiquer pour les hommes et les femmes un modèle de vie le plus identique possible, et une autre conception, plus nataliste, qui consiste au contraire à inciter les femmes à rester au foyer en accordant un salaire aux mères de famille nombreuse.

- Croyez-vous que ces deux conceptions soient inconciliables ? Et vers laquelle souhaitez-vous orienter la politique de votre prochain septennat ?

- LE PRESIDENT.- Les pouvoirs publics ne doivent sûrement pas imposer aux femmes un mode de vie uniforme. Leur rôle doit être d'offrir aux femmes et à leur famille toutes les possibilités de choix : c'est un objectif suffisamment ambitieux.

- C'est la raison pour laquelle, au-cours de mon mandat, j'ai tenu à ce que des mesures soient prises dans le sens de ce que vous appelez l'égalité "radicale". Ainsi le gouvernement a-t-il déposé un projet de loi renforçant l'égalité des hommes et des femmes dans le travail et arrêté des dispositions pour mieux concilier emploi et maternité. Mais j'ai aussi souhaité permettre aux femmes qui le désirent. de rester à

leur foyer pour se consacrer à l'éducation de leurs enfants. C'est dans cet esprit que j'ai tenu à élargir les droits à l'assurance vieillesse gratuite pour les mères de famille nombreuse ou celles qui ont un jeune enfant. Dans le même sens, la création de deux prestations importantes - le complément familial en 1978, le revenu minimum familial en 1981 - permet aux familles de disposer de ressources complémentaires, grâce auxquelles la femme peut plus facilement se dispenser de travailler.

- Je souhaite poursuivre dans cette voie, car je crois, profondément, que ces deux orientations ne sont pas inconciliables : de nombreuses femmes ont un désir profond et légitime de travailler. Le gouvernement doit les y aider, notamment par une politique de formation adaptée. D'autres, ou les mêmes à des moments différents de leur vie, préfèrent rester à leur foyer. ELles aussi doivent pouvoir disposer d'une réelle faculté de choix, en bénéficiant notamment d'un supplément de ressources, dans toute la mesure compatible avec l'équilibre financier de la sécurité sociale et du budget de l'Etat.\

QUESTION.- Lors du septennat qui s'est écoulé, vous vous êtes fixé pour principe de respecter scrupuleusement l'échéance normale des élections alors que vos prédécesseurs et singulièrement le Général de Gaulle n'hésitaient pas à multiplier référendums et dissolutions ...

- Quelle a été votre intention en n'utilisant pas toutes les possibilités que vous offre la Constitution ? Cela signifie-t-il que vous souhaiteriez faire évoluer les institutions ? Et dans quelle direction ? Pour quels objectifs ?

- LE PRESIDENT.- Je voudrais d'abord rappeler les faits. Il est exact qu'entre 1958 et 1969 le général de Gaulle a procédé deux fois à la dissolution de l'Assemblée nationale et invité cinq fois les Français à se prononcer par référendum. Il n'y a rien là qui puisse surprendre si l'on veut bien se souvenir des grands événements qui ont marqué cette période : la guerre d'Algérie, puis la formation et l'échec du "cartel des nons" de 1962, enfin les événements de mai 1968.

- En revanche, il n'est pas exact que le président Georges Pompidou ait multiplié référendums et dissolutions, comme votre question pourrait le laisser croire. De 1969 à 1974, mon prédécesseur immédiat n'a jamais dissout l'Assemblée nationale et n'a eu recours au référendum qu'une seule fois : pour autoriser l'admission de la Grande-Bretagne dans la Communauté économique européenne `CEEù`.\

`Réponse` En ce qui me concerne, j'ai effectivement tenu depuis sept ans à ce que toutes les échéances aient lieu à la date prévue. Le calendrier électoral était très chargé par lui-même, avec une succession ininterrompue d'élections : cantonales, municipales, législatives et européennes. Il n'y avait aucun intérêt à l'alourdir. Le respect des échéances m'apparaît d'ailleurs comme une forme de politesse, une manière de traiter les citoyens avec les égards qui leur sont dûs.

- Cela ne veut pas dire que j'hésiterais à exercer les responsabilités qui sont les miennes, si notre pays se trouvait dans une situation politique confuse, de -nature à mettre en cause le bon fonctionnement de nos institutions. Dans ce cas, il faudrait évidemment faire appel à l'arbitrage du corps électoral. Il se trouve qu'une situation de ce genre ne s'est pas présentée au-cours de ce septennat, puisque le soutien du Parlement n'a jamais fait défaut aux gouvernements qui se sont succédés depuis 1974.

- Quant à la procédure du référendum, vous savez qu'en vertu de l'article 11 de notre Constitution, elle est immédiatement applicable pour toute modification de l'organisation des pouvoirs publics. Peut-on aller plus loin et envisager un recours plus fréquent au référendum sur des sujets plus variés, comme c'est l'usage dans certains pays et notamment en Suisse ? J'y suis pour ma part favorable, mais il conviendrait alors de réviser notre Constitution en conséquence. Il faudrait également veiller à ce que cette forme de démocratie n'affaiblisse en aucune manière les responsabilités du Parlement, qui sont et doivent rester fondamentales.

- Sur tous ces points, comme sur la question de la durée du mandat présidentiel, la réflexion doit être conduite avec la volonté d'aboutir, mais aussi avec une grande prudence, afin de ne rien faire qui puisse compromettre l'équilibre de nos institutions.\

QUESTION.- Vous avez été le premier à obliger les Français à tenir -compte de cette réalité : dans quelques années, la France représentera seulement un pour cent de la population mondiale.

- Comment comptez-vous faire pour lui permettre de continuer à faire entendre sa voix dans le concert des grandes nations ?

- LE PRESIDENT.- Le peuple français représentera en l'an 2000, environ 1 % de la population mondiale :

c'est un fait. Pourquoi ai-je tenu à le rappeler ? Pour deux raisons simples.

- La première est que, d'une manière générale, je crois que les peuples, aussi bien que les individus, ont intérêt à regarder la réalité en face. On ne rend pas service aux hommes en leur dissimulant les difficultés, ou en leur faisant croire qu'on peut aplanir les obstacles par des discours ou par des incantations.

- La seconde raison est que la constatation de notre faible poids démographique est une incitation à l'action, non un motif de découragement. C'est précisément parce que nous sommes relativement peu nombreux que nous devons renforcer encore notre unité et continuer à développer sans relâche nos capacités d'invention et de création.

- Je suis convaincu que cette idée d'une difficulté à vaincre, d'une barre à franchir, est la plus mobilisatrice qui soit pour un peuple doué et fier comme le nôtre.

- Et je vous avoue que le contresens fait par certains sur le propos que vous rappelez est la chose qui m'a le plus surpris au-cours de ce septennat.\